



Le 11 juillet 2002

Madame Renée Poliquin, coordonnatrice
du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Objet : Précisions à la commission concernant le projet de lettre de
M^{me} et M. Grand'Maison pour le déplacement de l'échangeur au
Coteau-des-Érables - Projet de prolongement de l'autoroute 20
entre Cacouna et Trois-Pistoles

Madame,

Nous désirons vous transmettre nos commentaires sur un mémoire qui a été transmis à la commission le 21 juin 2002. Le mémoire est signé par Madame Diane Grand'Maison et par Monsieur Alain Grand'Maison qui sont les propriétaires des lots 369, 373, 381 et 388. Ceux-ci exploitent une entreprise laitière située au 146 de la route du Coteau-des-Érables à L'Isle-Verte.

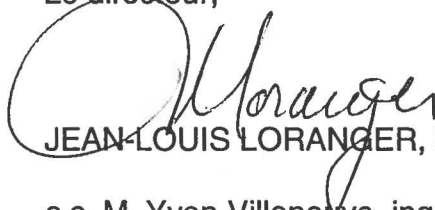
Dans le mémoire, les propriétaires approuvent la modification proposée par le ministère des Transports pour l'échangeur qui est situé du côté ouest de la municipalité de L'Isle-Verte. L'échangeur sera localisé dans l'axe de la route du Coteau-des-Érables et le raccordement à la route 132 sera à environ 300 mètres de l'intersection actuelle de cette route municipale. Les exploitants de l'entreprise laitière demande de prévoir un chemin de desserte pour relier le nouveau tracé avec l'ancienne route en haut de la côte.

Considérant que le chemin de desserte ne serait utilisé que par les exploitants de la ferme laitière et que ledit chemin ne sera pas une voie publique, le Ministère privilégie d'indemniser directement le propriétaire pour qu'il réalise les travaux sur ses terres et qu'il se raccorde à la route projetée. Le propriétaire concerné demeurera ainsi le propriétaire du terrain et exploitera le chemin de service à sa guise comme toute entrée et tout chemin privé. La compensation monétaire pour l'aménagement du chemin sera faite selon les règles habituelles en matière d'indemnisation du gouvernement du Québec.

La localisation du raccordement au chemin public devra être approuvée par le Ministère des Transports pour assurer la sécurité des usagers de la sortie de l'autoroute 20 et du propriétaire riverain.

Recevez, Madame, nos salutations distinguées.

Le directeur,



JEAN-LOUIS LORANGER, ing.

c.c. M. Yvon Villeneuve, ing., Service du soutien technique